



# CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-GEORGE

1

## 2 SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 14 DÉCEMBRE 2022

3 Le Conseil Communal s'est réuni le mercredi 14 décembre 2022 à 20h00, en assemblée  
4 ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mme Sandra Guscio, Vice-  
5 Présidente, avec l'ordre du jour suivant :

- 6 1. Appel
- 7 2. Démissions – Assermentations
- 8 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2022
- 9 4. Retour de la Municipalité sur les questions posées lors du dernier conseil
- 10 5. **Budget 2023**
  - 11 5.1. *Préavis municipal no 06/2022*
  - 12 5.2. *Rapport de la commission de gestion et finances*
- 13 6. **Projet photovoltaïque de la toiture de la grande salle « Les Vernes » 2023**
  - 14 6.1. *Préavis municipal no 07/2022*
  - 15 6.2. *Rapport de la commission de gestion et finances*
- 16 7. Élections complémentaires
  - 17 7.1. *Commission de gestion et finances : un membre suppléant*
  - 18 7.2. *Commission ad'hoc pour « Règlement communal sur le subventionnement des études*  
19 *musicales » (3 membres)*
  - 20 7.3. *Commission ad'hoc pour « Réaménagement du cimetière » (3 membres)*
- 21 8. Retour des délégués aux Conseils Intercommunaux
- 22 9. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Communal
- 23 10. Propositions individuelles et divers

24 Mme Sandra Guscio, Vice-Présidente, ouvre la séance à 20h02 en souhaitant la bienvenue à  
25 toutes et tous. Elle passe la parole à la secrétaire pour l'appel.

### 26 1. Appel

27 Sont Excusés :

28 Mmes Fadila Benaïssa, Laura Bouget, Anette Ignell, Brigitte Longerich, Zoé Frédérique Oulevey,  
29 Mélanie Robellaz, Claudia Rovelli-Wasser, Mandy Tombet.

30 MM Pascal Capon, Lionel Moret, Stéphane Orsier.

31 Non excusés : MM David Jaquet, Alexandre Masselot

32 29 /43 membres sont présents, soit 69% du Conseil.

### 33 2. Démissions - Assermentations

34 Mme Sandra Guscio donne lecture de la lettre de démission de la commission de gestion et  
35 finances et du Conseil communal de M. Björn Ignell pour des raisons professionnelles et familiales.  
36 Mme Sandra Guscio, Vice-présidente, procède à l'assermentation des suppléants suivants : MM  
37 Willy Zurbrugg et Pierre-André Moret, absents lors du conseil de septembre et Mme Marguerite  
38 Bouget. Ces derniers prêtent serment et deviennent membres effectifs du Conseil. Ils peuvent  
39 rejoindre les rangs de l'assemblée.

40 Les membres présents du Conseil sont au nombre de 32 / 45 soit 71% du Conseil.

41 Votants : 31      unanimité : 31 voix      maj. absolue : 16 voix

42 Le quorum étant atteint, la Vice-Présidente déclare l'assemblée du Conseil Communal de Saint-  
43 George ouverte et implore la Bénédiction Divine sur les travaux de l'assemblée. Elle rappelle et  
44 demande aux conseillers de respecter le protocole de bienséance lors de toute prise de parole.

### 45 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2022

46 Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est soumis au vote.

47 Sur 31 votants :    oui : 30                    non : 0                    abstention : 1

48 Le procès-verbal du 21 septembre 2022 est accepté à la majorité absolue.

49 **4. Retour de la Municipalité sur les questions posées lors du dernier conseil**

50 Aucune prise de parole souhaitée.

51 **5. Budget 2023**

52 **5.1 Préavis municipal no 06/2022**

53 Madame Sandra Guscio, Vice-Présidente, donne la parole à M. Frédéric Rohrbach qui passe point  
54 par point les divers postes du Budget 2023.

55 1. Administration générale	charges : 788'600.00	revenus : 137'400.00
56 2. Finances	charges : 869'500.00	revenus : 3'703'600.00
57 3. Domaines et Bâtiments	charges : 734'220.00	revenus : 535'560.00
58 4. Travaux	charges : 602'070.00	revenus : 270'260.00
59 5. Instruction publique et Cultes	charges : 668'150.00	revenus : 5'530.00
60 6. Police	charges : 198'100.00	revenus : 2'000.00
61 7. Sécurité sociale	charges : 1'000'480.00	revenus : 122'900.00
62 8. Services industriels	charges : 224'528.00	revenus : 224'528.00
63 En conclusion :		
64 Budget 2023	charges : 5'085'650.00	revenus : 5'001'778.00
65 Excédent de charges		83'872.00
66 Total des remboursements des emprunts 2023 :	192'467.00	

67 Total des amortissements 2023 : 331'840.00

68 Ensuite M. Frédéric Rohrbach, Syndic, donne lecture de la conclusion du Préavis no 06/2022,  
69 Budget 2023. Ce dernier prévoit un excédent de charges de CHF 83'872.00 pour l'année 2023.  
70 Lors de son élaboration, la Municipalité a tenu compte des entretiens nécessaires effectués, que  
71 ce soit pour les bâtiments ou pour les routes. L'augmentation du prix de l'électricité, qui atteint plus  
72 de 30% pour les bâtiments et l'éclairage public, influence fortement le budget. Pour la salle  
73 polyvalente et l'école, qui sont dans le marché public, l'augmentation est de 4,5 fois supérieure.  
74 C'est pourquoi la Municipalité aimerait installer le plus rapidement possible des panneaux solaires  
75 sur le toit de la salle polyvalente afin de baisser ces coûts. Toutefois, elle restera vigilante tout au  
76 long de l'année, de l'évolution des comptes communaux.

77 De ce fait et compte tenu de ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de demander au Conseil  
78 Communal de Saint-George, vu le préavis municipal no 06/2022, vu le rapport de la commission  
79 de gestion et finances, considérant qu'il est porté à l'ordre du jour, d'accepter le Budget 2023 tel  
80 que présenté.

81 **5.2 Rapport de la commission de gestion et finances**

82 M. Olivier Fallet, rapporteur de la Commission de gestion et finances, donne lecture de la  
83 conclusion du rapport concernant le préavis municipal no 06/2022. Le budget 2023 a été étudié de  
84 manière approfondie. La Commission remercie M. Frédéric Rohrbach, Syndic, ainsi que Mme  
85 Annemarie Christen, boursière, pour leurs explications et les réponses données aux nombreuses  
86 questions soulevées. La Commission relève que le budget 2023 prévoit un excédent de charges  
87 de CHF 83'872.00. Dans cette situation particulière, au contexte économique incertain, elle  
88 remercie la Municipalité pour l'établissement d'un budget réaliste, tout en maintenant un bon  
89 niveau de prestations, malgré un contexte compliqué.

90 Compte tenu de ce qui précède, elle demande au Conseil communal d'approuver le préavis  
91 municipal no 06/2022 – Budget 2023, tel que présenté.

92 M. Frédéric Rohrbach, Syndic, explique que le budget ne peut être amendé. De ce fait, le point 8  
93 du rapport de la Commission de gestion et finances, n'a pas pu être pris en compte. C'est pourquoi  
94 aucun amendement n'a été rédigé par la Municipalité.

95 La Présidente met le budget 2023 en discussion.

96 M. Amaury Annen souhaite un éclaircissement concernant l'augmentation de CHF 70'000.00 des  
97 postes droits de mutation et gains immobiliers. Est-ce un enjeu d'équilibrage financier ou la réalité  
98 par rapport aux ventes immobilières sur le territoire communal ?

99 M. Frédéric Rohrbach, Syndic, explique que le budget a été adapté à la réalité immobilière. Quant  
100 aux droits de mutation, il y a beaucoup de maisons en vente, ces derniers temps, ce qui explique

- 101 l'augmentation de CHF 50'000.00 au budget 2023.
- 102 M. Jean-Charles Terry relève une erreur au bas de la page 2 du préavis, il s'agit de 800 m<sup>3</sup> et non
- 103 de 800 m<sup>2</sup>.
- 104 Au poste 3, point 320, forêts, M. Jean-Charles Terry demande des explications concernant
- 105 l'augmentation de charges de CHF 2'500.00. Est-ce en rapport avec le bail à loyer avec le groupe
- 106 forestier ?
- 107 M. le Syndic explique que ce n'est que la participation communale aux frais administratifs et au
- 108 fonctionnement du groupe forestier qui est pris en compte. Quant au 5'000.00 de revenu ce sont
- 109 les frais de carburant remboursés par la Confédération.
- 110 Au même poste, M. Stéphane Grosjean demande un éclaircissement concernant le déficit au poste
- 111 groupement forestier. Dans le budget 2023, on prévoit un déficit alors que la demande pour le bois
- 112 de chauffage est en augmentation et que tous les stocks ont été vendus. Il aimerait des précisions
- 113 à ce sujet.
- 114 M. le Syndic explique que la vente du bois de chauffage a augmenté cet automne, diminuant
- 115 drastiquement le stock. Celui-ci a dû être renouvelé pour les deux années à venir, ce qui représente
- 116 la durée de séchage du bois. En tenant compte de la situation et des problèmes énergétiques,
- 117 une plus grande quantité de stères (1.5 fois de plus que les années précédentes) a été budgétée,
- 118 ce qui explique le déficit.
- 119 Au poste 350, Bâtiments communaux, la plupart étant raccordé au chauffage à distance, M.
- 120 Amaury Annen relève l'augmentation conséquente des charges du chauffage, par rapport aux
- 121 budgets précédents. Les charges ont presque doublé, passant de CHF 6'200.00 en 2022 à CHF
- 122 11'300.00 en 2023. Il aimerait des éclaircissements concernant la projection faite dans le budget
- 123 2023.
- 124 M. le Syndic explique que c'est Energies Saint-George SA qui facture le chauffage à la commune
- 125 qui la facture à son tour aux locataires, ce qui apparaît dans le budget à la rubrique participation
- 126 de tiers. En calculant la différence entre le montant total des charges de chauffage et la somme de
- 127 la participation des locataires de chaque bâtiment, le résultat est le même que les années
- 128 précédentes.
- 129 Au poste 4, Travaux, M. Yoann Gonthier aimerait des informations sur les travaux prévus en 2023.
- 130 M. le Syndic signale qu'il s'agit de la réfection et de la réparation des fissures qui se sont formées
- 131 tout au long des routes pour un montant de CHF 33'000.00, sans subvention cantonale. Il faut
- 132 aussi remettre en état l'entrée du parking de la grande salle où s'arrêtent les bus et les camions
- 133 ainsi que le triangle sur la route du Marchairuz où se trouve la cabane à poubelles, ceci pour un
- 134 montant de CHF 40'000.00. Ces travaux seront subventionnés par le canton.
- 135 Au poste 7, Sécurité sociale, Jardin d'enfant La Petite Licorne, M. Amaury Annen félicite la
- 136 Municipalité pour le résultat positif des comptes et demande un éclaircissement concernant
- 137 l'augmentation de CHF 5'000.00 des revenus.
- 138 M. Céline Etoupe, Municipale en charge de ce dossier, explique que cette augmentation est due à
- 139 l'augmentation des effectifs et de la fréquence des jours de participations ainsi qu'à la majoration
- 140 du nombre de jours d'ouverture, actuellement au nombre de trois. Les parents paient à la semaine,
- 141 CHF 30.00 pour un matin, CHF 55.00 pour deux matins, CHF 80.00 pour trois matins.
- 142 La parole n'étant plus demandée, le budget 2023 est mis au vote. Le préavis municipal no 06/2022,
- 143 Budget 2023 est approuvé comme suit :
- 144           Votants : 31           Oui : 31           Non : 0           Abstention : 0
- 145 Le préavis no 06/2022 est approuvé à l'unanimité.
- 146                           **Le Conseil communal de Saint-George**
- 147           • vu le préavis municipal no 06/2022 de la Municipalité
- 148           • vu le rapport de la commission de gestion et finances chargée de son étude
- 149           • considérant qu'il est porté à l'ordre du jour
- 150                           **a décidé à l'unanimité**
- 151           • d'accepter le budget 2023, tel que présenté.

152 Mme Sandra Guscio, Vice-Présidente, remercie la Municipalité et Mme Annemarie Christen de  
153 l'élaboration minutieuse de ce budget, la commission de gestion et finances pour son travail ainsi  
154 que les Conseillers pour toutes les questions posées.

155 M. le Syndic remercie les conseillers pour leur confiance, ses collègues ainsi que la boursière,  
156 Mme Annemarie Christen, pour l'élaboration de ce budget.

## 157 **6. Projet photovoltaïque de la toiture de la grande salle « Les Vernes » 2023**

### 158 *6.1 Préavis municipal no 07/2022*

159 Madame Sandra Guscio, Vice-Présidente, donne la parole à M. David Mignot, Municipal en charge  
160 du projet, pour la lecture de la conclusion du Préavis municipal no 07/2022, Projet photovoltaïque  
161 de la toiture de la grande salle « Les Vernes » 2023. La Municipalité demande au Conseil  
162 communal de l'autoriser à réaliser la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture de  
163 la grande salle pour un montant maximum de CHF 267'000.00, de financer ce montant par les  
164 liquidités courantes ou par un emprunt au meilleur taux et d'amortir ces travaux, d'un montant de  
165 CHF 267'000.00, dès l'année qui suit la fin des travaux, sur une durée de 20 ans.

### 166 *7.2 Rapport de la commission de gestion et finances*

167 La Vice-Présidente donne la parole au rapporteur de la commission de gestion et finances.

168 M. Arthur Domenig donne lecture de la conclusion du rapport de la Commission de gestion et  
169 finances sur le Préavis municipal no 07/2022, Projet photovoltaïque de la toiture de la grande salle  
170 « Les Vernes » 2023 qui demande au Conseil communal d'approuver le préavis tel que présenté.

171 La Présidente ouvre la discussion.

172 Mme Marianne Rittey demande pourquoi une commission ad'hoc n'a pas été nommée pour  
173 analyser ce projet sur le plan technique et présenter un rapport au conseil.

174 M. David Mignot explique que le contexte de la flambée des coûts de l'électricité a demandé une  
175 réactivité de la part de la Municipalité pour enrayer les coûts au plus vite. Cette dernière s'est  
176 trouvée prise de court et n'a pas eu le temps de consulter une commission. Plusieurs entreprises  
177 ont été contactées. La Municipalité n'a pas encore fait son choix.

178 Mme Yolande Morand-Conne trouve que ce projet est super et enthousiasmant. Toutefois, après  
179 s'être renseignée auprès d'une entreprise, elle explique que les panneaux envisagés n'ont pas de  
180 batterie de stockage. Elle cite une entreprise, la Socomec, qui pourrait faire une étude d'ingénierie  
181 et proposer des panneaux solaires très performants.

182 M. David Mignot, Municipal, explique avoir contacté plusieurs entreprises locales à ce sujet. Le  
183 coût pour des batteries de stockage s'élèverait à CHF 60'000.00, montant non négligeable d'autant  
184 que la durée de vie de ces dernières est d'assez courte durée, entre 8 et 10 ans, et n'est pas  
185 garantie. C'est un grand investissement par rapport à l'utilisation de ces batteries, vu que ce  
186 courant est utilisé sur le site principalement la journée, parfois le soir. Dans le préavis on n'envisage  
187 pas un système avec des batteries de stockage. L'énergie en trop sera revendue à la Romande  
188 Energie.

189 M. Michel Kocher soulève le problème de l'emplacement de ce dispositif. Mettre les panneaux sur  
190 le toit peut encourir des problèmes de production durant l'hiver quand il y a de la neige. Il faudrait  
191 envisager un déneigement de ceux-ci. Pourquoi ne pas les placer au sol ?

192 M. David Mignot, Municipal, informe que cette solution n'a pas été envisagée. Si les panneaux  
193 étaient au sol la surface utilisée mesurerait 800m<sup>2</sup> et demanderaient une enquête différente, car la  
194 superficie serait trop grande.

195 M. Geoffrey Bouget demande si d'autres entreprises, offrant des prix plus intéressants que la  
196 Romande Energie, ont été contactées pour la revente du surplus de production.

197 M. David Mignot, Municipal, informe que ce n'est pas le cas dans ce préavis, pour l'instant, étant  
198 donné que notre fournisseur actuel pour ces bâtiments est la Romande Energie. Pour le futur  
199 d'autres fournisseurs d'électricité seront contactés.

200 M. Pascal Dubos demande si une étude financière comparative a été réalisée concernant le prix  
201 de revient actuel de l'énergie, à CHF 1.00 le KWH, et celui de l'énergie qui sera produite par les  
202 panneaux solaires en y incluant les frais occasionnés par l'installation de ceux-ci.

203 M. David Mignot, Municipal, explique que la Municipalité a réalisé cette étude. Dans le budget de  
204 l'année prochaine le montant de la facture d'électricité de la salle polyvalente et du complexe

205 scolaire est de CHF 100'000.00 environ. Les 70% de l'installation seront amortis en 3 ans. Le solde  
206 sera amorti sur 5 ans soit un amortissement total de l'installation sur 8 ans. Le contrat actuel avec  
207 le marché libre est prévu sur une période de quatre ans sans possibilité de résiliation. C'est  
208 pourquoi le coût est plus élevé et à la hausse. Grâce à ce projet, la commune sera productrice  
209 d'électricité et elle pourra ainsi sortir du marché libre. Le coût du KWH redeviendra à ce moment-  
210 là à un prix raisonnable.

211 M. Hibert donne un complément d'informations quant au placement idéal des panneaux. Il faut une  
212 inclinaison importante des pans de la toiture pour que la neige ne puisse pas rester sur le toit,  
213 empêchant ainsi les panneaux de fonctionner. Il trouve opportun la mise en place d'une  
214 commission ad'hoc pour une réflexion approfondie à ce sujet.

215 M. Valentin Piaget fait remarquer que le soleil fait fondre rapidement la neige et que son toit, qui  
216 est partiellement recouvert de panneaux solaires, est rapidement dégagé. D'après les photos se  
217 trouvant dans le préavis, la neige ne devrait pas poser problème, ce qui n'est pas le cas du  
218 brouillard pour lequel l'emplacement et l'inclinaison n'ont aucune incidence.

219 La parole n'étant plus demandée, le préavis est mis au vote.

220 Le préavis municipal no 07/2022 est approuvé comme suit :

221 Votants : 31                                      Oui : 23                                      Non : 0                                      Abstentions : 5

## 222 **Le Conseil Communal de Saint-George**

223 • vu le préavis no 07/2022

224 • vu le rapport de la commission de gestion et finances

225 • considérant qu'il est porté à l'ordre du jour ;

226                                      **a décidé à la majorité absolue**

227 • d'autoriser la Municipalité à réaliser la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture  
228 de la grande salle pour un montant maximum de CHF 267'000.00;

229 • d'autoriser la Municipalité à financer le montant par les liquidités courantes ou par un emprunt  
230 au meilleur taux;

231 • d'autoriser la Municipalité à amortir ces travaux de CHF 267'000.00 dès l'année qui suit la fin  
232 des travaux, sur une durée de 20 ans.

233 Adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 novembre 2022 pour être soumis à l'approbation  
234 du Conseil communal de Saint-George, le 14 décembre 2022.

235 Madame Sandra Guscio, Vice-Présidente, donne la parole aux conseillères et conseillers suivants :

236 M. Olivier Fallet demande s'il faut voter la nomination d'une commission ad'hoc comme l'a proposé

237 M. Cyrille Hibert.

238 Mme Muriel Mignot signale qu'il faut l'appui de cinq membres pour voter un amendement et que  
239 c'est la Municipalité qui peut nommer une commission ad'hoc.

240 Mme Marianne Rittey propose de retirer le projet et de le mettre à l'ordre du jour du prochain  
241 conseil. La commission technique, qui en aura fait une étude approfondie, pourra présenter son  
242 rapport. Selon l'article 40 du règlement les commissions sont nommées par le Conseil communal  
243 ou le Bureau du Conseil.

244 M. Pierre-André Moret fait remarquer que la mise en place de panneaux solaires prend du temps  
245 au vu de la conjoncture actuelle. L'approvisionnement peut poser problème, car les fournitures  
246 manquent. Il ne faut pas attendre trop longtemps pour les commander et régler les problèmes  
247 techniques ultérieurement.

248 M. Amaury Annen constate que le préavis a été voté et accepté à la majorité absolue et de ce fait  
249 ne peut pas revenir en arrière. Il propose de nommer ce soir une commission technique pour  
250 réaliser ce projet et soutenir la Municipalité. Certains membres du conseil pourraient ainsi faire  
251 bénéficier la collectivité de leurs connaissances en la matière.

252 M. Frédéric Rohrbach, après discussion avec ses collègues, propose la nomination d'une  
253 commission technique pour la mise en place du projet. Elle commencerait à travailler avec la

254 Municipalité en janvier, car il faut aller au plus vite. Les offres des entreprises contactées  
255 garantissent l'approvisionnement en panneaux solaires pour le mois de juin.

## 256 **7. Élections complémentaires**

### 257 *7.1 Commission de gestion et finances*

258 M. Arthur Domenig devient membre. M. Michel Kocher est élu(e) suppléant.

259 La commission se compose de :

260 Mmes Zoé Frédérique Oulevey et Michèle Rüfenacht, MM. Olivier Fallet, Pascal Capon et Arthur  
261 Domenig. *Suppléant : M. Michel Kocher*

### 262 *7.2 Commission ad'hoc pour « Règlement communal sur le subventionnement des études musicales* 263 *(3membres)*

264 Composition : Mmes Marianne Rittey, Valérie Lassueur et M. Amaury Annen.

265 *Suppléante : Mme Yolande Morand-Conne*

### 266 *7.3 Commission ad'hoc pour « Réaménagement du cimetière » (3 membres)*

267 Composition : Mmes Floriane Mournon, Rose-Marie Huguenin-Virchaux et de M. Yoann Gonthier.

268 *Suppléant : M. Grégory Domenig*

### 269 *7.4 Commission technique pour « Projet photovoltaïque de la toiture de la grande salle »*

270 Composition : MM. Cyrille Hibert, Michel Kocher et Pierre-André Moret. *Suppléant : M. Jorg Hau*

## 271 **8. Retour des délégués aux Conseil Intercommunaux**

272 AISE :

273 Le rapport concernant l'AISE, nous est parvenu par mail.

274 Lors de la séance du Conseil Intercommunal de l'AISE du 13.10.2022, le comité de Direction du  
275 Codir a soumis au conseil le préavis sur le nouveau règlement du Conseil Intercommunal de l'AISE,  
276 auquel Mesdames Laura Bouget (présidente) ainsi que Claudia Rovelli Wasser ont participé.

277 Le préavis a été approuvé.

278 ORPC :

279 M. Yoann Gonthier n'a pas pu participer à la dernière assemblée car elle se déroulait en même  
280 temps que le Conseil communal. Il nous donnera des nouvelles de l'ORPC au prochain conseil.

281 SDIS Etraz-Région :

282 M. Raphaël Parisod délégué nous donne les informations suivantes :

283 La nouvelle caserne d'Aubonne sera inaugurée le 29 avril 2023.

284 Le commandant Major Stéphane Dufour arrêtera ses fonctions à la fin de l'année.

285 Son poste sera repourvu par un permanent à 100%

286 Le DAP de Longirod s'est rendu sur 11 interventions dont 3 incendies de forêts.

287 La vente de sapins pour le Téléthon a rapporté CHF 3'471.30. Merci aux communes de Longirod  
288 et Saint-George qui ont offert les sapins.

## 289 **9. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Communal**

### 290 **MUNICIPALITE**

291 M. Frédéric Rohrbach, Syndic, nous relate les rencontres organisées par la Municipalité.

292 Nouveaux habitants le 25 novembre :

293 Nonante nouveaux habitants sont venus partager cette soirée d'accueil avec au menu papet  
294 vaudois et saucisse aux choux concoctés par les bons soins de Christian Mignot. Un merci tout  
295 particulier aux sociétés locales qui sont venues se présenter. Petit bémol seulement 3 nouveaux  
296 citoyens sur 43 conviés ont répondu à l'invitation.

297 Repas des aînés le 30 novembre :

298 Le repas des aînés de la commune a rencontré un franc succès. La Municipalité s'est mise aux  
299 fourneaux et a régalié les convives. Au menu : terrine et pâté sur un lit de salade en entrée, puis  
300 filet mignon avec nouilles et légumes et en dessert une tulipe garnie de vermicelles, glace vanille  
301 et crème chantilly. Ce moment de bonheur va être renouvelé l'année prochaine.

302 Il présente ses remerciements aux personnes qui ont œuvré pour le Téléthon.

303 Il termine par la présentation du plan OSTRAL qui sera mis en place en cas de pénurie d'électricité  
304 sur une longue durée. Dans ce document, on répertorie des mesures pour faire des économies de

305 courant. Notre commune a supprimé les éclairages de Noël dans ce but. En cas de crise, notre  
306 commune mettra en place, en collaboration avec la commune de Longirod, un PRU ( point de  
307 rencontre d'urgence). Elle devra réaliser des plans de continuités qu'elle soumettra au canton,  
308 créer une cellule de crise, informer et sensibiliser la population pour instaurer des mesures  
309 d'économie, prendre en charge des personnes en difficultés, réquisitionner dans les entreprises  
310 les génératrices, distribuer un tout-ménage à la population, organiser un PRU (celui-ci se tiendra  
311 à la salle polyvalente de Saint-George).  
312 Pour plus d'informations, le document est à votre disposition auprès du bureau du conseil.

## 313 BUREAU DU CONSEIL

314 Mme la Vice-Présidente donne les informations suivantes :

315 • Dates des Conseils Communaux pour 2023 :

316 Les mercredis : 26 avril 21 juin 4 octobre 13 décembre

317 • Dates des prochaines votations pour 2023:

318 Les 18 juin, 22 octobre (élections fédérales), 26 novembre.

319 Les votations du 26 novembre 2022 et du 3 mars 2023 ont été annulées

320 Ouverture du bureau de vote de 10h00 à 11h00 et dernier relevé de la boîte aux lettres à 11h00.

321 • Absence à un conseil : à annoncer par écrit à : [bureau.conseil@saint-george.ch](mailto:bureau.conseil@saint-george.ch) => au plus tard  
322 la veille de la séance.

323 • Mme la Vice-Présidente rappelle que les feuilles de décompte des séances des commissions  
324 sont à remettre au bureau à la fin de la séance ou au plus tard le 20 décembre à la secrétaire  
325 pour que les membres soient rémunérés dans les plus brefs délais.

## 326 11. Propositions individuelles et divers

327 M. Raphaël Parisod annonce la reprise du LOTO de Saint-George organisé par l'USSG. Il aura  
328 lieu le vendredi soir 30 décembre de 19 à 23 heures. Des abonnements en prévente, pour CHF  
329 50.00 au lieu de CHF 60.00, sont à disposition pour ceux qui le souhaitent.

330 Mme Marianne Rittet demande s'il existe encore un espoir d'avoir à nouveau un bancomat dans  
331 notre village.

332 Suite à une discussion avec M. Ansermet, membre du Conseil d'administration de la Caisse  
333 d'Épargne de Nyon, M. Frédéric Rohrbach, Syndic, n'est pas très optimiste. À Begnins, un  
334 bancomat a été placé vers l'école puis retiré. Toutefois il va faire une demande auprès de sa  
335 banque comme lui a conseillé son interlocuteur. Tout n'est pas encore perdu.

336 M. Cyrille Hibert remercie la Municipalité pour l'article concernant les jardins communaux, aux  
337 Toches, paru dans le bulletin communal.

338 M. le Syndic l'informe que certains villageois sont intéressés et qu'il pourra compter sur quelques  
339 voisins prêts à jardiner au printemps.

340 M. Michel Kocher signale que les riverains du chemin de la Roche du Ciel ont l'habitude de se  
341 parquer vers le Four à Chaux. De gros bouts de bois ont été entreposés à cet endroit. Est-ce dans  
342 le but d'interdire tout parpage ?

343 M. le Syndic va se renseigner auprès des forestiers.

344 M. Amaury Annen a deux questions :

345 1° Il aimerait savoir si le chemin du Creux de la Boille, endommagé lors des travaux à la Saint-  
346 George, pour créer un tunnel pour le bétail, va être remis en état par le Canton. Ce dernier a été  
347 rénové par la commune il y a quelques années.

348 2° Concernant le projet AGIRE, association intercommunale concernant la gestion de l'eau sous  
349 pression, présenté lors du dernier conseil par M. Michel Moreau, ne serait-il pas plus judicieux de  
350 se rapprocher d'une structure déjà existante, telle que le SIDERE qui regroupe les communes du  
351 bord du lac, plutôt que de recréer une nouvelle association ?

352 M. Michel Moreau, Municipal en charge du dossier, remercie M. Annen pour sa question et sa  
353 proposition relative à un éventuel rapprochement des associations AGIRE et SIDERE. Il rappelle  
354 que le dossier AGIRE n'en est qu'à l'état embryonnaire d'un avant-projet piloté par le groupe  
355 technique des Municipaux des Eaux des 9 communes en lice, appuyé par le bureau d'ingénieur  
356 SH Ingénieurs Sàrl. M. Michel Moreau insiste sur un point d'importance : l'AGIRE n'existe pas pour

357 l'instant. Tout reste ouvert ... Il a simplement proposé l'acronyme AGIRE (A-G-I-R-E : Association  
358 Gimel et région) à ses collègues Municipaux des eaux des 8 communes environnantes et ceci à  
359 l'instar du SIDERE qui est l'Association intercommunale, dénommée Service Intercommunal de  
360 Distribution d'Eau potable de Rolle et Environs. Dans les communes du SIDERE, proches de Rolle,  
361 on boit l'eau du Léman. Ce qui a présidé au regroupement des 9 communes de l'AGIRE c'est  
362 principalement le bassin naturel hydrogéologique autour de Gimel et d'Essertines-sur-Rolle, deux  
363 communes fort riches en ressources et sources d'eau potable. L'idée qui prévaut à la réunion des  
364 9 communes de l'AGIRE est d'utiliser en priorité les ressources et sources locales et non de boire  
365 l'eau du lac. La concession qui amenait l'eau de Gimel à Perroy a d'ailleurs été dénoncée et  
366 abandonnée. Cela étant, il apportera au groupe technique de l'AGIRE la pertinente proposition de  
367 Monsieur Annen, notamment s'agissant de la possible synergie de personnels entre les 2  
368 associations.

369 M. Amaury Annen insiste sur le fait que créer une association demande beaucoup d'investissement  
370 et implique des charges financières plus importantes que de se rattacher à une structure déjà  
371 existante. Toutefois, il ne fait que formuler son sentiment et ne souhaite pas intervenir dans les  
372 choix de la Municipalité.

373 M. Frédéric Rohrbach précise que la discussion au sujet de l'approvisionnement en eau potable  
374 était au point mort et que la Municipalité l'a remise à l'ordre du jour avec les communes concernées.  
375 Il n'y a pas eu de réflexion pour un éventuel rapprochement avec une structure existante.

376 Quant au chemin du Creux de la Boille, des devis vont être envoyés au canton pour une entrée en  
377 matière sur la prise en charge d'une partie des frais.

378 La parole n'étant plus demandée, Mme Sandra Guscio, Vice-Présidente, remercie la Municipalité  
379 pour le travail accompli, les Conseillères et Conseillers pour leur investissement et leur participation  
380 active aux différents débats. Elle souhaite à toute l'assemblée une agréable fin de soirée et un bon  
381 retour dans leur foyer. Elle se réjouit de les revoir lors du prochain conseil lors duquel elle reprendra  
382 sa fonction de conseillère.

383 M. le Syndic remercie ses collègues pour le travail effectué depuis l'été, ainsi que pour la bonne  
384 ambiance qui règne durant les séances de la Municipalité. Il remercie les secrétaires ainsi que la  
385 boursière pour l'excellente collaboration qui règne entre l'administration communale et la  
386 Municipalité. Il souhaite à toute l'assemblée de bonnes fêtes de fin d'année et présente ses  
387 meilleurs vœux de santé pour 2023.

388 Mme Céline Etoupe, Vice-Syndique, remercie à son tour le Syndic.

389 Sur ces bonnes paroles Mme Sandra Guscio, Vice-Présidente, clôture la séance à 22h05.

390 Pour clore cette dernière séance du Conseil communal 2022, un apéritif dînatoire est offert par la  
391 Commune.

392 Hors conseil, M. Olivier Bodenmann, ingénieur électricien EPFL et fondateur d'ElectrosmogTech,  
393 présentera la technologie de la 5G, l'ORNI et les valeurs limites.

394 Bureau du Conseil communal

395

396

397

La Présidente

La Secrétaire

La Vice-Présidente

398

399

400

401

Mélanie Robellaz

Marylise Humbert

Sandra Guscio

402

403

404

Saint-George, le 14.12.2022